

### III - PRIX DE SUPÉRIORITÉ

#### 7. Pour chaque classe:

- 7.1. Dans chaque classe, un premier et un second prix de supériorité sont décernés aux **deux élèves** qui arrivent en tête du classement sur l'ensemble des épreuves du concours et qui ont obtenu au moins 70% du total des points.
- 7.2. Lorsqu'un candidat a obtenu un prix de supériorité dans une classe, il n'est plus autorisé à se présenter dans cette même classe.
- 7.3. Les récompenses généralement distribuées pour le 1er prix de supériorité sont les suivantes:
  - 7.3.1. Une médaille de bronze à chacun des lauréats.
  - 7.3.2. Un prix dont le montant varie selon la classe: les montants peuvent être modifiés par décision du Bureau Exécutif de l'Alliance française
  - 7.3.3. Les lauréats ayant obtenu un 2ème prix de supériorité recevront un beau livre.

#### 8. Pour la classe terminale:

Pour le Concours Secondaire Terminale, les premiers prix de supériorité (filles et garçons) reçoivent une médaille de bronze et les seconds prix de supériorité (filles et garçons) consistent en un beau livre.